



Commune de Saint Germain-Laxis

DOSSIER DE MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE N°2 : PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES MODIFIE (EXTRAITS)

Vu pour être annexé à la délibération du :



Ensemble, participons à l'aménagement du territoire

IngESPACES


Urbanisme Environnement Déplacements

Siège social :
23 rue Alfred Nobel
77420 Champs-sur-Marne
Tel : 01.64.61.86.24
Email : contact@ingespaces.fr

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID : 077-217704105-20231129-2023_22-DE

Introduction

LE PROJET MUNICIPAL DE SAINT-GERMAIN-LAXIS

Le projet de la municipalité de Saint-Germain-Laxis repose sur la définition d'un développement communal concerté qui privilégie la satisfaction des besoins de la commune tant en termes de nouveaux logements que de mise en valeur et de préservation des espaces verts, de pérennisation des espaces agricoles et d'un accroissement des potentialités d'urbanisation communales.

Les enjeux principaux de la municipalité sont de préserver son cadre de vie et de satisfaire les besoins communaux en termes de logement :

- le site remarquable du plateau agricole de Brie ;
- une commune en périphérie d'une grande ville mais qui a su conserver son caractère agricole et rural ;
- un patrimoine architectural protégé ;
- des formes architecturales traditionnelles de Brie ;
- des espaces boisés de petites dimensions mais présents dans le centre bourg ;
- des espaces agricoles pérennes et des exploitations dynamiques ;
- la situation de la commune en périphérie de Melun, centre économique et culturel, pôle attractif : une pression démographique et une forte demande de logements dans les communes proches de Melun.
- une commune totalement intégrée à la dynamique de la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine.

Ces différents éléments font de Saint-Germain-Laxis une commune qui dispose d'**un cadre de vie et d'une localisation attractifs**. Ces atouts doivent permettre de trouver **un équilibre** entre l'attraction d'une population croissante, et la nécessité de protéger ce qui fait l'attrait de la commune.

La réalisation de cet objectif passe par la mise en place d'actions complémentaires afin de prolonger cette démarche vers la satisfaction des besoins communaux :

- Conforter le site d'équipements collectifs et communaux adaptés aux usages de la population et en conformité avec la protection et la mise en valeur de l'environnement : en centre bourg et sur le site du stade ;
- maintenir les formes architecturales traditionnelles de Brie ;
- préserver des espaces verts (les massifs boisés, les entrées de ville, les paysages agraires) pour valoriser l'image verte de la commune ;
- repérer le réseau des circulations douces communales : relier les différents équipements et les sites attractifs de la commune, les sentiers de découverte et les liaisons intercommunales ;
- conforter et diversifier le pôle d'activités existant en conformité avec le schéma directeur local.

6 - PROMOUVOIR LES ENERGIES RENOUVELABLES

- ❖ Permettre l'implantation d'une centrale photovoltaïque
- ❖ Conserver les espaces verts et les équipements existants

